

Éoliennes (projet)

Saint-Paul de Montminy

Mémoire

Je suis propriétaire du lot _____ contigu au lot où va être situé l'éolienne B5 (d'après le projet) à environ 85 mètres. J'ai acheté mon lot en 1976 de ma mère qui l'a hérité au décès de mon père en 1960. Mon père a acheté cette propriété en 1952 du grand père.

La moitié du lac Gosselin est situé sur mon lot. Huit lotissements riverains ont été vendus sur mon lot. En plus de la construction de ma résidence, 7 autres chalets très évalués par la Municipalité de Saint-Paul de Montminy ont été construits.

Des propriétaires ont laissé entendre récemment qu'ils n'auraient jamais acheté s'il y avait eu des éoliennes hautement visibles sur la montagne qui présente avec le lac une vue panoramique très prisée. Ces propriétaires venant surtout de Lévis et Québec contribuent beaucoup à l'apport économique pour la Municipalité (Taxe municipale et scolaire, matériaux de construction et quincaillerie, excavation, épicerie, restaurant, etc...). Ceci est valable pour tous les propriétaires du lac Gosselin. Au total, une trentaine de résidences. Ceci laisse croire à un énorme risque de la perte de valeur marchande de nos propriétés.

Un milieu riverain très convoité par les gens d'extérieur de Saint-Paul de Montminy. Il y a aucun intérêt pour l'achat de résidence en milieu urbain de Saint-Paul pour servir de résidence secondaire.

La montagne est à la tête des bassins hydrographiques ; le versant sud et le lac est un micro-écosystème à protéger.

L'emplacement de cette éolienne en montagne rocheuse très escarpée et le chemin très large pour le transport vont être dénudés et érodés. Le faible substrat inorganique et organique accumulé pendant des millénaires qui a rendu possible à la végétation de s'implanter, va être altérée. Un milieu spécifiquement fragile qui

aurait dû être étudié sérieusement par les représentants du Ministère de l'Environnement avant le projet.

Les règlements de la M.R.C. sont très sévères pour les propriétaires fonciers; mais ces mêmes règlements ne s'appliquent pas pour les compagnies tel que Kruger!

Mon territoire de chasse va être très impacté par l'installation de l'éolienne B5 surtout pendant la période de construction.

On a tous les inconvénients alors que les gens du village vont avoir tous les avantages pécuniers.

Le rang Rolette ouest d'un kilomètre utilisé pour se rendre à nos propriétés a toujours été mal entretenu. Il est déneigé pendant la période hivernale que depuis quelques années après d'énormes pressions auprès du conseil municipale. La Municipalité a acquiescé à notre demande moyennant une taxe de secteur; ce qui est inéquitable au comparatif des autres rang déneigés à Saint-Paul. À ne pas oublier qu'on paye en taxe pour les services d'aqueduc et les égouts du milieu urbain.

En conclusion; les riverains du lac Gosselin sont très révoltés de la vue future prioritairement de l'éolienne B5. Je considère que ça va contre l'acceptabilité social de notre communauté de villégiature du lac Gosselin. Il y a pourtant d'autres alternatives.

Roland Laferrière